

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE RCA 22-O.001

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 2 mai 2023 à 19 h, l'ordonnance suivante :

- **Ordonnance RCA 22-O.001** – visant à autoriser une occupation permanente du domaine public pour l'implantation d'une clôture pour la propriété sise aux 7500-7504A avenue du Cellier – lot 1 112 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Et ce, en vertu du règlement sur l'occupation du domaine public RCA 22.

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et elle est disponible sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 4 mai 2023.

Josée KENNY
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT D'ANJOU
Ordonnance RCA 22 – O.001**

**ORDONNANCE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC (RCA 22)**

Vu l'article 2 du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22);

À sa séance ordinaire du 2 mai 2023, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

1. Que soit accordé l'empiètement permanent sur le domaine public d'une clôture en mailles de chaîne recouverte de vinyle blanc d'une hauteur de 1,524 mètre (60 pouces), implantée à 1,5 mètre du trottoir situé le long de l'avenue de Peterborough, sur une longueur de 15,24 mètres, tel qu'illustré sur le plan joint annexe A.
2. À défaut de la réalisation des travaux dans un délai de 24 mois, cette ordonnance deviendra nulle et non avenue.
3. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

GDD 1238890002

